

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°45-2026**

**Date de convocation :**  
03/04/2026

**Nombre de conseillers  
en exercices : 11**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 11**

**Pour : 09  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Objet :**  
Subvention 2026  
Comité des Fêtes de  
Crouy-Saint-Pierre

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

Et de sa publication le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 18h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. SINOQUET Régis, Maire, M. CLÉRÉ Denis, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme MÉTAIS Christine, 2<sup>ème</sup> adjointe, Mme SINOQUET Valérie, Mme DENEL Carole, M. DENAUX Guillaume, M. BULARD Benoît, M. LEGRIS Cyril, Mme SARA Aline, Mme ISRAËL Mélanie et M. ROSSET Maxence.

M. LEGRIS Cyril est désigné secrétaire de séance.

### SUBVENTION 2026 COMITÉ DES FÊTES DE CROUY-SAINT-PIERRE

**Considérant** que Madame SARA Aline, et Madame ISRAËL Mélanie, sont membres du bureau [Présidente et Trésorière] sont invitées à quitter la salle du conseil pendant le débat et le vote de la demande de subvention ; Monsieur le Maire présente la comptabilité saine de l'année 2025 de l'association « Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre » (CDF-CSP). Considérant le renouvellement du bureau, qui n'a pas formulé de demande de subvention pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose par équité, une subvention d'un montant de 200,00€ pour que l'association puisse gérer ses affaires courantes.

Après délibération, le Conseil municipal,

**09 POUR**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 200,00€ au Comité des Fêtes de Crouy-Saint-Pierre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire, Régis SINOQUET**

